

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.01.2017


Numéro de version 3

Révision: 25.01.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** SHERACAST
- **Numéro d'enregistrement** SDB20873A
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Revêtement pour la coulée dentaire
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
SHERA Werkstoff-Technologie GmbH & Co. KG
Espohlstraße 53
D-49448 Lemförde
GERMANY
sdb@shera.de
- **Service chargé des renseignements:** Service de sécurité de produit.
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
+49 5443 9933-0 Ce numéro est disponibles pendant les horaires d'ouverture.
Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h, de 8 h à 15 h le vendredi.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
 - **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:**
STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.
 - **2.2 Éléments d'étiquetage**
 - **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008:**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
 - **Pictogrammes de danger:**
- 

GHS08
- **Mention d'avertissement:** Attention
 - **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
quartz (SiO₂)
cristobalite
 - **Mentions de danger:**
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.
 - **Conseils de prudence:**
P260 Ne pas respirer les poussières.
P285 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.
 - **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Contient du quartz. Ne pas inhaler la poussière. Risques de maladies pulmonaires (silicose ou cancer).
Porter un masque de protection contre les poussières.
 - **2.3 Autres dangers**
 - **Résultats des évaluations PBT et vPvB:**
 - **PBT:** Non applicable.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 25.01.2017

Numéro de version 3

Révision: 25.01.2017

Nom du produit: SHERACAST

(suite de la page 1)

· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 14808-60-7 EINECS: 238-878-4	quartz (SiO ₂) STOT RE 2, H373	50 - 90%
CAS: 14464-46-1 EINECS: 238-455-4	crystalite STOT RE 2, H373	1-30%
CAS: 1309-48-4 EINECS: 215-171-9 Numéro index: 025-199-09-0	oxyde de magnésium substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	1-20%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Remarques générales:**
Amener les sujets à l'air frais.
Position et transport en position latérale stable.
En cas de symptômes durables, consulter un médecin.
- **Après inhalation:**
Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
Envoyer immédiatement chercher un médecin.
- **Après contact avec la peau:** Laver au savon et à l'eau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
En case de symptômes, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction** Le produit seul ne brûle pas.
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistante à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.

FR

(suite page 3)

Nom du produit: SHERACAST

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Eviter la formation de poussière.
Porter un équipement de protection respiratoire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
Recueillir par moyen mécanique.
Eviter la formation de poussière.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation / aspiration du poste de travail.
Eviter la formation de poussière.
Ne pas respirer les poussières.
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ni priser.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Stocker les boîtes dans un endroit frais et sec équipé d'une bonne ventilation.
Protéger de l'humidité.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Classe de stockage:** Aucune information disponible.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

• **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

14808-60-7 quartz (SiO₂)

VME (France)	Valeur à long terme: 0,1 mg/m ³ pour la fraction alvéolaire
VL (Belgique)	Valeur à long terme: 0,1 mg/m ³ poussières alvéolaires

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 25.01.2017

Numéro de version 3

Révision: 25.01.2017

Nom du produit: SHERACAST

(suite de la page 3)

14464-46-1 cristobalite	
VME (France)	Valeur à long terme: 0,05 mg/m ³ pour la fraction alvéolaire
VL (Belgique)	Valeur à long terme: 0,05 mg/m ³ poussières alvéolaires
1309-48-4 oxyde de magnésium	
VL (Belgique)	Valeur à long terme: 10 mg/m ³ Fumées

- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
- **Protection respiratoire:**
Protection respiratoire recommandée.
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Protection des mains:**
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants:**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants:**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux:** Lunettes de protection contre la poussière.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales**
- **Aspect:**

Forme:	Poudre
Couleur:	Blanc
Odeur:	Inodore
- **valeur du pH:** Non applicable.
- **Changement d'état:**

Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
- **Point d'éclair:** Non applicable.
- **Inflammabilité (solide, gaz):** Non déterminé.
- **Température d'inflammation:** Non déterminé.
- **Température de décomposition:** Non déterminé.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 25.01.2017

Numéro de version 3

Révision: 25.01.2017

Nom du produit: SHERACAST

(suite de la page 4)

· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Densité:	Non déterminée.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Insoluble.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	0 %
Teneur en substances solides:	100 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Aucune donnée disponible.
- **10.2 Stabilité chimique** Aucune donnée disponible.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune donnée disponible.
- **10.4 Conditions à éviter** Humidité.
- **10.5 Matières incompatibles** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux**
En chauffant les revêtements pris dans un four de préchauffage des vapeurs sont dégagés: ammoniac.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:** Aucune donnée disponible.
- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Aucune indication disponible.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Aucune donnée disponible.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Contient du quartz. Ne pas inhaler la poussière. Risques de maladies pulmonaires (silicose ou cancer). Porter un masque de protection contre les poussières.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FR

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 25.01.2017

Numéro de version 3

Révision: 25.01.2017

Nom du produit: SHERACAST

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
- **Code déchet:**
Le code d'élimination de déchets selon l'ordonnance sur la liste des déchets dépend du producteur de déchets et peut donc différer pour un produit. Le code d'élimination de déchets doit donc être transmis séparément par chaque producteur de déchet.
- **Catalogue européen des déchets:**
L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Veuillez disposer les sales emballages selon les officielles régulations locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<ul style="list-style-type: none"> • 14.1 Numéro ONU • ADR, ADN, IMDG, IATA 	Néant.
<ul style="list-style-type: none"> • 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU • ADR, ADN, IMDG, IATA 	Néant.
<ul style="list-style-type: none"> • 14.3 Classe(s) de danger pour le transport • ADR, ADN, IMDG, IATA • Classe 	Néant.
<ul style="list-style-type: none"> • 14.4 Groupe d'emballage • ADR, IMDG, IATA 	Néant.
<ul style="list-style-type: none"> • 14.5 Dangers pour l'environnement: • Marine Pollutant: 	Non.
<ul style="list-style-type: none"> • 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur 	Non applicable.
<ul style="list-style-type: none"> • 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC 	Non applicable.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 25.01.2017

Numéro de version 3

Révision: 25.01.2017

Nom du produit: SHERACAST

(suite de la page 6)

- "Règlement type" de l'ONU: Néant.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Prescriptions nationales:**
- **Indications sur les restrictions de travail:**
Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications se basent sur l'état actuel de nos connaissances. Cependant, elles ne présentent aucune garantie sur les propriétés des produits et n'ont pas de caractère légal. Ces indications ne doivent ni être modifiées, ni être transmises à d'autres produits. Une duplication de ce document dans son état original est autorisée.

- **Phrases importantes**
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.
- **Service établissant la fiche technique:** Service de sécurité de produit.
- **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) . Catégorie 2
- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**